

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Jeudi 6 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- ⇒ **Tarif garderie 2018/2019**
- ⇒ **Transport collégiens**
- ⇒ **Versement d'une prime à caractère de libéralité pour M. Philippe THOUVENIN**
- ⇒ **Subvention communale : CSBI Gigney-Fomerey**
- ⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 29 mai 2019

Présents : MMES Noëlle HUGUENIN, Muriel CUENIN et Marie-Paule MASSON, MM. Nicolas HAYOTTE, Joël JACQUEMIN, Anthony LANGEVIN, Claude LHUILLIER, Julien POTHIER, Yvan RIVAT et Jean-Maurice THAILLARD

Absents :

Mme Marie MATHIEU donne procuration à Mme Muriel CUENIN

Secrétaire : Mme Muriel CUENIN

Approbation du Compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2019

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

N° DCM 22/2019	<b><u>TARIF GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020</u></b>
-------------------	---

Mme le Maire rappelle que le tarif appliqué pour le coût de la séance de garderie est de 1,10 € la séance depuis la rentrée 2015/2016 et propose de ne pas l'augmenter.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour 1 contre (M. Anthony LANGEVIN) et 1 abstention (M. Julien POTHIER). *(M. Julien POTHIER fait remarquer que l'année dernière, lors de la réunion de la Commission Affaires Scolaires, il avait été envisagé de revoir à l'augmentation le tarif de la garderie par rapport aux autres communes et qu'aucune augmentation n'a été retenue par le Conseil Municipal)*

**DECIDE** de ne pas augmenter le tarif de garderie dans l'immédiat, le tarif sera susceptible d'être réévalué et modifié durant l'année scolaire.

Les séances de garderie sont décomposées comme suit :

- ☞ le matin de 7h30-8h10,
- ☞ le soir de : ▶ 16h50-17h50  
17h50-18h50  
18h50-19h15

**RAPPELLE** qu'une participation forfaitaire minimale correspondant à 10 séances de garderie (soit 11,00 € en 2019/2020) sera demandée dès la 1<sup>ère</sup> inscription aux familles (même dans le cas où le nombre d'heures serait inférieur à 10 séances au cours de l'année scolaire) afin de minimiser les frais financiers de recouvrement.

**(11 enfants sur 40 fréquentent la garderie) (Prévision rentrée 2019/2020 : 42 élèves)**

N° DCM <b>23/2019</b>	<u>TRANSPORT SCOLAIRE</u>
--------------------------	---------------------------

Mme le Maire rappelle que, depuis l'année dernière, la compétence transport étant transférée à la Région Grand Est, les vignettes scolaires sont supprimées, à charge des familles d'inscrire leur(s) enfant(s) en ligne sur le site [www.fluo.eu](http://www.fluo.eu) et de régler la participation annuelle de 90 € soit en ligne soit au guichet du Pôle Transport de la Région Grand Est, quai des Bons Enfants à Épinal.

Jusqu'à maintenant, la Commune se substituait aux familles pour l'achat des vignettes destinées au transport scolaire des collégiens représentant un coût de 90 €/élève sur le collège de Capavenir Vosges Elsa Triolet et le Lycée Professionnel Émile Gallé (élève de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>).

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** le remboursement des cartes de transport à hauteur de 90 € pour l'année scolaire 2019/2020 sur présentation d'un justificatif de paiement et d'un certificat de scolarité.

*(Nombre d'élèves au collège à la rentrée 2019/2020 : 5 en 6<sup>ème</sup>, 2 en 5<sup>ème</sup>, 2 en 4<sup>ème</sup> et 2 en 3<sup>ème</sup>)*

N° DCM <b>24/2019</b>	<u>VERSEMENT D'UNE PRIME A CARACTERE DE LIBERALITE POUR M. PHILIPPE THOUVENIN</u>
--------------------------	---

Madame le Maire et M. le 1<sup>er</sup> adjoint exposent le bilan positif sur la manière de servir ainsi que la qualité de travail de M. Philippe THOUVENIN, recruté en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une durée déterminée, non titulaire.

Les agents sous contrat ne pouvant pas bénéficier du régime indemnitaire des agents de la Collectivité, titulaires et non titulaires, il est proposé de lui verser une prime présentant en revanche un caractère de libéralité. Dans ce cas et contrairement au versement obligatoire, ces libéralités n'ont pas le caractère de salaire. Dès lors, elles ne sont pas soumises au principe « à travail égal, salaire égal » ; le Maire fixe donc librement leur montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** d'octroyer à M. Philippe THOUVENIN une prime à caractère de libéralité pour l'année 2019 d'un montant de 700 €.

Le versement de cette prime sera effectué en deux fois à part égale : 1<sup>er</sup> versement au mois de juin et 2<sup>ème</sup> versement au mois de novembre.

N° DCM <b>25/2019</b>	<u>SUBVENTION COMMUNALE : CSGBI GIGNEY-FOMEREY</u>
--------------------------	--

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal du courrier des Maires de Fomerey et Gigney, représentants la Commission Syndicale de Gestion des Biens Indivis (CSGBI) pour leur commune respective. Suite au décès de l'Abbé Lambalez et sa volonté de se faire inhumer au cimetière de Gigney, un emplacement a été mis à disposition dans lequel, à terme, seront réunis avec ceux de l'abbé, les restes des autres prêtres. Un devis a été demandé à la SAS DE PEDRINI.

Ces travaux étant importants, une participation est sollicitée auprès des 10 communes de la paroisse, celle-ci pourrait être à hauteur du 10<sup>ème</sup> de la dépense.

Mme le Maire donne le montant du devis établi par la SAS DE PEDRINI en date du 7 mars 2019 à savoir : 3 500.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix pour et 1 contre (M Anthony LANGEVIN)

**ACCEPTÉ** de verser 1/10<sup>ème</sup> du montant de la dépense dans la limite du devis, déduction faite des dons reçus, sur présentation des justificatifs (dons) et de la facture.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

##### **DSDEN**

Le 25 avril dernier, Rendez-vous a été pris auprès de Mme Angélique BIZÉ, Inspectrice de l'Éducation Nationale, en compagnie de Mme Christelle LANGEVIN-PIERRE, afin d'évoquer l'immersion des élèves scolarisés en CM2 à Uxegney vers le collège de CAPAVENIR VOSGES.

Cette rencontre a été très bénéfique puisqu'une demi-journée a été organisée le 24 mai dernier en incluant également les enfants de FOMEREY-GIGNEY-MAZELEY scolarisés sur Darnieulles, futurs collégiens dans le même établissement. Un car a été mis à disposition.

C'est M. THOMAS, directeur de l'école élémentaire d'Uxegney, qui a accompagné l'ensemble des élèves pour cette rencontre.

##### **Transport collégien**

Suite aux nouvelles constructions rue des Rappes, il y a lieu de réactualiser l'emplacement de l'arrêt du car situé rue de l'Avière pour les collégiens dès la rentrée scolaire 2019/2020.

M. Julien POTHIER informe qu'il faut faire une demande officielle auprès du responsable des services du transport à la Région.

##### **Employé communal**

M. RAIMOND a donc repris du service depuis le 14 mai (reprise officielle le 1<sup>er</sup> avril arrêt jusqu'au 11 avril et épurement des congés 2018 du 11 avril au 12 mai 2019). Suite aux restrictions du corps médical, un ergonome est venu à sa rencontre, nous attendons son compte rendu.

De notre côté, en considération des restrictions formulées, M. RAIMOND a pour l'instant essentiellement nettoyé les abords des routes traversant la commune.

Mme le Maire informe qu'elle rencontrera mercredi prochain Mme GIANNOTTA l'ergonome du Centre de Gestion et le Docteur LASAUSSE de la médecine du travail venant donner le compte rendu de la visite effectuée le 14 mai dernier avec M. Claude LHUILLIER, Adjoint.

##### **Affouage**

M. Nicolas HAYOTTE informe que la commission ira cuber les lots de bois le mardi 11 juin 2019 à 8H30, un courriel a été envoyé ce jour.

##### **SCOT**

###### **Compte rendu de la réunion du SCOT du 29 avril 2019,**

Les points abordés :

Adhésion du syndicat à la société SPL-XDEMAT comme l'ensemble des communes,

Approbation du projet de SCOT révisé. Ce document sert de référence pour mettre en cohérence les politiques publiques locales des communes et des intercommunalités. C'est aussi un document réglementaire avec lequel les documents d'urbanisme, les PLU ou PLUi, les cartes communales, les PLH, les plans de déplacements urbains (PDU)... doivent être compatibles.

Engagement de la seconde révision du SCOT pour intégrer la communauté de commune de Mirecourt-Dompaire, avec un calendrier serré pour une approbation de cette seconde révision courant le 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

Pour la mise en œuvre du SCOT, tous les maires seront destinataires du SCOT révisé quand ce dernier entrera en vigueur à l'issue des 2 mois de contrôle de légalité. LA CAE révisé déjà son PLH et son PDU dans l'esprit SCOT. **L'équipe du SCOT se tiendra à disposition des élus pour un accompagnement à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.**

Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial(PCAET),

Actions en cours :

- Ambassadeur de la mobilité et plate-forme Mobil' Clic,
- Dispositif partagé d'observation, d'évaluation et d'aide à la décision,
- Outil mutualisé d'aide à la décision,
- Schéma éolien territorial,
- Société d'investissement participatif citoyen de production d'énergies renouvelables,
- Contrat d'objectif territorial de l'ADEME,
- Maison de l'habitat et du développement durable,
- Action Bimby et enquête de la vacance.

### **Ecole Pré des Lins**

Mme Marie-Paule MASSON donne compte rendu de la réunion du Conseil d'école qui a eu lieu le 3 juin dernier, elle indique que 108 enfants sont prévus à la rentrée 2019/2020.

D'autre part, elle informe également qu'une classe est à la recherche de mobilier.

Il est décidé de demander à l'employé communal de faire un inventaire du mobilier stocké à la cave.

### **CAUE aménagement du bourg**

M. Julien POTHIER propose deux dates pour des essais avec le car au tour de l'Église, à savoir un matin au retour du car après avoir déposé les enfants vers 8 H 45 :

- lundi 17 juin 2019
- lundi 24 juin 2019

La dernière date est pressentie.

### **Aide aux devoirs**

Mme Marie Paule MASSON informe que Mme Danièle LORANGE ne souhaite pas reconduire l'aide aux devoirs pour la rentrée prochaine car d'autres obligations personnelles l'attendent par ailleurs.

Son bénévolat durant ces dix années a été très apprécié.

Fin de la réunion à 19H00